

Réunion n°18 : jeudi 20 janvier 2022 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Stéphanie Charra Palué, pouvoir à Malaurie Feydet, et de Damien Bogiraud, pouvoir à Christian Colombet. *Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 16 décembre 2021 à l'unanimité (15).*

Ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour : Ouverture de crédits d'investissements 2022 à hauteur de 25% des crédits votés en 2021, préemption terrain constructible lotissement l'Orée du bois.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain non bâti situé impasse de l'Orée du bois, parcelles A779 et A789, lotissement de l'Orée du bois. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (15).

Convention Poste pour mise à disposition local repas :

La Poste a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local chauffé pour la prise de repas pour 2 facteurs du secteur de l'Hermitage, du lundi au vendredi entre 12h et 13h30 pour une durée de 45mn. Eau et toilettes doivent être disponibles. La Poste met à disposition un micro-onde. En contrepartie, la Poste rémunère la commune à raison de 50 € par mois. La Poste prend en charge les frais de duplication de clés. Elle est intéressée immédiatement. 25 mairies ont déjà signé avec la Poste pour des conventions similaires en Drôme et Ardèche.

Il est proposé de mettre à disposition le local situé à gauche de l'entrée de la bibliothèque dans lequel se trouvait l'ancienne cuisine de la cantine. *A l'unanimité (15), accord du conseil municipal pour la signature de la convention.*

Chèques cadeaux ou bons d'achat de fin d'année pour le personnel municipal :

Alternative à l'adhésion de la commune au CNAS Comité National d'Action Sociale, il est proposé d'offrir un chèque cadeau ou bon d'achat de 100€ à chaque employé municipal, chaque année (pour un temps complet ou un temps non complet).

Accord du conseil municipal à l'unanimité (15). La réflexion se poursuit sur le choix entre un chèque cadeau et un bon d'achat.

Location saisonnière de meublés à visée touristique ou pour une clientèle de passage :

Cela concerne principalement les chambres d'hôtes et les gîtes ruraux. La Communauté d'Agglomération propose aux communes de permettre aux propriétaires de déclarer les meublés concernés sur une plateforme Declaloc. Nous avons 2 meublés de ce type sur la commune. Une délibération doit être prise en ce sens. La Préfecture de la Drôme sera sollicitée ensuite afin de permettre l'édition d'un arrêté autorisant le changement d'usage d'une habitation ou d'une partie d'habitation à cet effet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).

Ouverture de crédits d'investissements 2022 à hauteur de 25% des crédits votés en 2021 :

La commune a besoin de payer quelques factures d'investissement en ce début d'année, qui correspondent à des projets d'investissement votés en 2021. La loi permet d'ouvrir ces crédits (hors emprunts) mais en limitant le montant à 25% de la ligne de crédit 2021.

Accord du conseil municipal ?

2 - Informations :

Nettoyage de la salle des fêtes et de la salle associative après usage :

Une réflexion est ouverte sur la possibilité d'intégrer dans le coût de location une prestation optionnelle de nettoyage. 2 devis produits par la société Atalian (Mercuriol Veauvès) ont été communiqués à la commune, un pour la salle des fêtes et un second pour la salle des associations. Il est convenu de poursuivre la réflexion avec d'autres devis et avec la possibilité de confier le nettoyage à un personnel communal. Il est envisagé aussi un nettoyage de fond annuel ou bisannuel des locaux.

Puit forage : Déclaration forage privé abreuvoir 1992 de M. et Mme Claude Bonnet, chemin de Conring.

Meublé de tourisme : Déclarations M. et Mme Audouy, chemin du Mouchet, Mme Hélène Palué Rolland route de Tain.

Urbanisme Modification simplifiée n°3 PLU :

Mise à disposition du public du dossier du 25 janvier au 25 février 2022, aux horaires d'ouverture de la Mairie, ainsi que sur le site Internet.

Urbanisme : Commission urbanisme du 4 janvier.

Demande : Déclaration Préalable DP de M. et Mme Carreaux pour une piscine hors sol, chemin des Egrèves. Permis de construire de M. et Mme Meunier pour la construction d'un abri voiture, rue du 15 juin 1944. DP de M. et Mme Ronget pour la construction d'un mur de clôture et d'un « carport » rue du 19 mars 1962.

Accord : DP de M. et Mme Jonathan Dextrait pour la réfection d'une toiture, rue du puits. DP de M. et Mme Castelot pour la régularisation de la présence d'une piscine, chemin des brians.

Divers :

Amicale Boules de Chavannes : dissolution prononcée le 18 décembre 2021.

Prochain Conseil municipal, en principe, le 17 février 2022 à 20h30.